



HAL
open science

L'intermédiation sociale et interculturelle Réflexions libres à partir de terrains français et africains

Olivier Legros, Martin Olivera

► **To cite this version:**

Olivier Legros, Martin Olivera. L'intermédiation sociale et interculturelle Réflexions libres à partir de terrains français et africains. *Diversité*, 2011, 166, pp.172-178. <halshs-01015478>

HAL Id: halshs-01015478

<https://shs.hal.science/halshs-01015478v1>

Submitted on 26 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

: L'intermédiation sociale et interculturelle

Réflexions libres à partir de terrains français et africains

Publié dans *Ville école intégration, Diversité* n° 166, oct. 2011, « Travailler en banlieue. Enjeux de formation », CNDP, CRDP, pp. 172-178.

Par Olivier Legros et Martin Olivera

Depuis quelques temps déjà, l'intermédiation, qu'elle soit qualifiée de « sociale » ou, plus fréquemment, d'« interculturelle » prend une place croissante dans la lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale orchestrée par les institutions internationales et celles européennes. Ainsi le Conseil de l'Europe a-t-il lancé depuis l'automne 2010 un plan de formation de « mille médiateurs roms [qui] vise à doter les médiateurs des compétences indispensables à l'accomplissement de leur mission de représentation des communautés roms au-dehors, à commencer par les établissements scolaires, les hôpitaux et les agents pour l'emploi ». Bien sûr, le recours à des intermédiaires ne constitue pas en soi une nouveauté, que l'on songe, par exemple, à la présence relativement ancienne de médiateurs interculturels en Angleterre où les communautés sont partie intégrante du paysage institutionnel, notamment à l'échelle locale, ou encore aux associations chargées, en France, dans les quartiers dits défavorisés ou sensibles, de favoriser la participation des habitants à la vie locale et de faciliter le rapprochement entre ces mêmes habitants et les institutions dans le cadre de la politique de la ville. Mais la place accrue de l'intermédiation parmi les politiques sociales (ou de lutte contre l'exclusion) pose question, tant en ce qui concerne le rôle effectif des intermédiaires auprès des institutions et des publics visés que des spécificités des politiques d'intermédiation en cours. Enfin, on peut se demander quelle place l'intermédiation occupe parmi les politiques de gouvernement ou de contrôle des populations et des quartiers en situation d'exclusion ou de marginalité, car pour l'« urbanisme libéral » qui prévaut aujourd'hui, rappelle Alain Bourdin, « l'immigration, la diversité culturelle, la pauvreté relèvent de politiques sociales destinées à rattraper ou à insérer, et leur traduction en terme d'aménagement urbain n'est qu'un problème à résoudre » (2010, p. 9).

Les réflexions suivantes s'appuient sur une série de recherches effectuées sur le continent africain, principalement dans les banlieues populaires de Dakar et de Tunis (Legros, 2003, 2008), ainsi que sur des actions engagées auprès des migrants roms en situation précaire en France, dans un cadre professionnel et associatif, en Île-de-France, en ce qui concerne Martin Olivera, ou de façon informelle, à Tours pour Olivier Legros. L'intérêt de cette approche croisée entre recherche et action, d'un côté, ainsi qu'en pays du « Nord » et pays du « Sud », de l'autre, résulte moins dans la comparaison que dans la diversification des éclairages et, par conséquent, dans la mise en perspective des pratiques et des politiques d'intermédiation observées.

I La place stratégique des intermédiaires

Mettre en contact, établir des connexions

Mettre en contact, établir des connexions, c'est bien sûr la première tâche qui incombe aux intermédiaires, dont il faut souligner la diversité. En effet, les intermédiaires ne se limitent pas aux médiateurs patentés. Dans les régimes autoritaires ou marqués par la présence d'un parti hégémonique comme la Tunisie il y a peu de temps encore, ce sont les responsables politiques locaux qui assuraient le lien entre les institutions et les habitants des quartiers populaires par le biais des cellules du parti au pouvoir et des comités de quartier. Dans des contextes davantage marqués, comme le Sénégal, par la coopération internationale, ce sont moins les acteurs politiques que les associations locales et les ONG qui font le lien entre les acteurs extérieurs et les habitants des campagnes ou des quartiers populaires. Enfin, il faut tenir compte de tous ceux, qui de façon informelle, vont faire l'intermédiaire, dans les villes du Nord comme dans celles du Sud, entre les habitants et la sphère politico-administrative. Ils participent de ces « réseaux informels », qui, écrit Diane Singerman à propos de l'Égypte urbaine, constituent le principal moyen pour les populations faiblement dotées sur le plan social et économique, d'accéder aux biens procurés par la puissance publique (Singerman, 1996). Quoi de commun entre ces différents acteurs se demandera sans doute le lecteur ? La « multipositionnalité » du notable, pourrait-on répondre à la suite de Jean-Louis Briquet (2003), soit le fait d'avoir à la fois un pied dans les institutions et l'autre dans la population, dans le quartier. Ce qui permet de construire le dialogue entre les habitants et les institutions.

Construire le dialogue

De fait, les intermédiaires jouent dans l'ensemble des situations observées un rôle de traducteur, notamment en tentant de faire comprendre à la population concernée par l'action publique les logiques et les enjeux institutionnels, qui, bien souvent, diffèrent des priorités et de la demande sociale des intéressés. Ainsi, dans les villes françaises, l'enjeu des actions publiques visant les migrants roms en situation précaire est généralement, d'éliminer les bidonvilles et les campements car ces derniers sont perçus comme des taches ou des verrues dans le paysage urbain, tandis que les migrants en question ont des préoccupations davantage économiques. L'intermédiation passe alors par une mise aux normes institutionnelles de la demande sociale, par un ajustement des initiatives

individuelles et collectives en fonction des exigences des fournisseurs de biens. Dans la banlieue dakaroise, les « minorités actives » au sein des quartiers et les ONG professionnelles vont, à partir des années 1990, favoriser la transformation des organisations féminines d'entraide et de solidarité en groupements d'intérêt économique, car ces structures, qui sont reconnues par les pouvoirs publics, permettent d'accéder à l'aide internationale. Enfin, il va sans dire que les intermédiaires contribuent à régler les malentendus dus à l'incompréhension mutuelle entre les dites « communautés » et le monde des institutions. La remarque vaut pour les médiateurs informels comme pour les militants associatifs ou les travailleurs sociaux qui peuvent être amenés à jouer un rôle de tiers dans la relation individus-institutions. Bref, par les démarches entreprises et par les traductions opérées, les intermédiaires participent à la construction, certes lente et imparfaite, d'un espace de dialogue commun aux institutions et aux intéressés. Dans la banlieue dakaroise, la participation, en particulier celle des femmes et des enfants, le micro-crédit, les ONG, le développement communautaire font ainsi partie du langage commun qui permet d'accéder à l'aide internationale, tandis que dans la Tunisie du président Ben Ali, ce seront davantage les registres du clientélisme et de fidélité politique qui serviront de base à ce langage commun.

La construction des mobilisations locales

Dans le même ordre d'idées, il apparaît nettement que les intermédiaires jouent un rôle majeur dans l'interpellation des pouvoirs publics et dans la construction des mobilisations et des actions collectives à cet effet, ici rédigeant une pétition, là organisant une manifestation ou une délégation auprès des acteurs institutionnels, etc. Ce travail de mobilisation, d'interpellation, de mise en sens des actions locales, a une dimension stratégique évidente, les auteurs de l'action collective saisissant les opportunités au vol ou s'inspirant de l'idéologie et de la culture politique du moment pour structurer et justifier l'action : le registre du clientélisme d'État dans la Tunisie de Ben Ali ; celui des Droits de l'Homme dans les bidonvilles marocains (Navez-Bouchanine, 2002) ; celui de la citoyenneté locale dans l'action auprès de familles d'ex-Yougoslavie déboutées du droit d'asile, à Tours. Aussi les intermédiaires peuvent-ils être considérés comme des acteurs politiques informels, dont les « ruses » et les « coups » permettraient d'influencer, peu ou prou, le cours de l'action publique en augmentant la légitimité des individus et des groupes représentés, en interpellant les pouvoirs publics et en parvenant à négocier dans certains cas l'installation de bornes-fontaines ou la fourniture de micro-crédits (Dakar), la viabilisation des quartiers sous-équipés (Tunis), ou encore la suspension d'une action d'expulsion et la mise en place d'un programme de relogement temporaire pour des migrants roms en habitat précaire (banlieue parisienne, Tours). L'action politique des intermédiaires est cependant très particulière : peu contestataire ou alors de façon discrète, elle se situe davantage du côté de l'entrisme, qui cherche à pénétrer le système, en l'occurrence pour en tirer profit, et, si l'on prend le point de vue des pouvoirs en place, du côté de la régulation sociale.

II Les spécificités de l'intermédiation sociale et culturelle aujourd'hui

Une pratique institutionnelle

L'institutionnalisation des pratiques d'intermédiation est bien sûr le premier trait saillant des politiques en question. Aux anciens notables et autres intermédiaires informels succèdent des acteurs patentés. Dans de nombreuses villes françaises, ce sont des associations mandatées, le plus souvent spécialisées dans l'insertion par le logement, qui se trouvent chargées par la puissance publique de gérer les problèmes d'habitat et d'assurer l'accompagnement des migrants roms en situation précaire quand ces derniers ne font pas seulement l'objet de mesures d'expulsion ou de reconduite à la frontière¹. Dans les villes du Sud, le constat n'est pas très différent, puisque dans bien des cas ce sont les ONG et les associations reconnues par ces dernières qui assurent l'intermédiation et constituent les principales chaînes de courtage entre les habitants de la banlieue populaire et les institutions de coopération. Bien sûr, les organisations en question sont soumises aux logiques d'évaluation qui prévalent actuellement tant au sein des institutions internationales et européennes que dans les institutions françaises. De moins en moins subventionnées, elles doivent désormais répondre aux appels d'offre lancés par les maîtres d'ouvrage publics, cela dans un contexte de plus en plus concurrentiel. L'appel d'offre, le contrat sont probablement des outils de rationalisation de l'action et des dépenses publiques, mais ce sont aussi des instruments de contrôle et d'encadrement comme l'ont bien montré les travaux de Jean-Pierre Gaudin sur le gouvernement par contrat (1999). Dès lors, c'est bien la puissance publique qui choisit de manière unilatérale quels seront les intermédiaires légitimes entre elle et tel public cible.

Une affaire de professionnels et de spécialistes

De plus, l'intermédiation est devenue une affaire de professionnels et de spécialistes. Il y a quelques années déjà, on pouvait constater dans la banlieue dakaroise comme dans les campagnes sénégalaises ou marocaines l'apparition d'un personnel formé aux méthodes de la planification et des enquêtes participatives. Souvent, il s'agissait de jeunes diplômés qui, de surcroît, maîtrisaient le langage de l'aide au développement en même temps qu'ils possédaient les compétences nécessaires au montage de projet. Pour cette raison, ils apparaissaient à la fois comme des interlocuteurs possibles aux yeux des organismes de coopération et des ONG (qui souvent avaient participé à leur formation) et comme des intermédiaires efficaces pour accéder à la manne internationale aux yeux des acteurs locaux, populations comprises. Aujourd'hui, c'est au tour des « médiateurs roms » d'être formés par les institutions européennes, celles-ci accordant certes la plus grande importance à la pratique et aux « besoins spécifiques des médiateurs [...] en fonction des contextes dans lesquels ils interviennent [...] », mais aussi à la définition, visant à partir de la recension de

¹ A noter que des acteurs associatifs reconnus tiennent le rôle de médiateurs et accompagnateurs dans le cadre même des procédures d'éloignement : la Croix Rouge pour les « retours humanitaires » suite aux expulsions de terrain en particulier.

bonnes pratiques parmi les expériences locales, d'un « ensemble de normes et de principes fondamentaux [...] dans l'optique de guider les travaux des médiateurs, [...] de prémunir [ces derniers] contre les pratiques abusives et de parfaire les services qu'ils proposent » (Conseil de l'Europe, 2011). Dans le cas des Roms pris en compte par le programme européen comme dans celui de la coopération internationale à Dakar, l'intermédiation apparaît ainsi comme un exercice de plus en plus encadré par les institutions, au risque, probablement, de la standardisation des pratiques, encore qu'il faille tenir compte des situations effectives. En effet, celles-ci font qu'appliquant les directives institutionnelles, les professionnels de l'intermédiation doivent, comme les travailleurs sociaux décrits par Jacques Ion dans le contexte des années 1990, continuer de mobiliser leurs ressources personnelles (capital social, etc.) pour assurer l'accompagnement des personnes au quotidien.

La disqualification des anciens intermédiaires

Cette double logique d'institutionnalisation et de professionnalisation des intermédiaires a entre autres conséquences la disqualification ou la marginalisation des anciens intermédiaires. C'est le cas des anciens notables et responsables de la banlieue dakaroise, à moins que ces derniers ne se soient convertis au développement communautaire soutenu par l'aide internationale, et aussi celui de ces associations roms tchèques décrites par Hana Synkova², dont le personnel, rom au départ, est progressivement remplacée par des cadres et des techniciens, cette fois-ci non roms mais maîtrisant le langage de l'Union européenne et celui des appels d'offre. Dans le cas français, les militants et autres citoyens ordinaires qui ont pu, pendant un temps, accompagner les migrants roms en situation précaire, vont eux aussi se trouver mis sur le ban suite à l'intervention des pouvoirs publics, ceux-ci confiant, la plupart du temps, l'accompagnement des migrants à des structures spécialisées. Cette exclusion peut d'ailleurs susciter des conflits entre, d'un côté, les travailleurs sociaux et, de l'autre, les militants et autres bénévoles. Ces derniers s'insurgent volontiers contre cette décision unilatérale aboutissant à leur exclusion du champ de l'intermédiation, tandis que les travailleurs sociaux rappellent à l'occasion l'« amateurisme » des bénévoles, soit une attitude qui, dans certains cas, nuirait davantage aux publics visés qu'elle ne les servirait. Quoiqu'on en pense, il apparaît nettement dans le cas des migrants roms en situation précaire que l'institutionnalisation des activités d'intermédiation est peu propice au développement d'autres formes de lien social : bien souvent, la relation institutionnelle devient la seule passerelle entre les personnes en question et l'environnement. Aussi, l'institutionnalisation des pratiques d'intermédiation peut-elle aller à l'encontre des dynamiques d'insertion locales mises en œuvre, tant bien que mal, par le public ciblé, tout en éloignant celui-ci des services de droit commun, en le rendant captif d'une structure intermédiaire reconnue (cf. la situation des Gens du Voyage en France bénéficiant souvent de services sociaux dédiés au sein des associations mandatées).

² Contribution à l'atelier Urba-Rom du 11 février 2011 sur le thème : « La 'question rom' à l'échelle locale : genèse, catégories et controverses. Disponible sur le site d'Urba-Rom à l'adresse suivante : <http://urbarom.crevilles-dev.org/fr/travaux/ateliers-et-seminaires/117-atelier-urba-rom-la-l-question-rom-r-a-lechelle-locale-genese-categories-et-controverses>

III Le sens des politiques d'intermédiation

Un tournant dans les politiques sociales ?

On peut se demander si l'affirmation actuelle de l'intermédiation sociale et interculturelle ne constitue pas un tournant dans les politiques sociales. Depuis plusieurs années déjà, cela se traduit, en particulier dans les politiques européennes, par l'avènement d'un nouveau référentiel, fondé sur l'individuation et sur le développement des « capacités personnelles ». Le rôle des animateurs et des médiateurs est alors d' « établir des échanges qui favorisent l'autonomie et la liberté des personnes en les incitant à participer, c'est-à-dire à s'exprimer et à prendre des initiatives dans la structure [association, groupe d'habitants, relais de voisinage, etc.] et au-delà » (Chauveaud, Warin, 2008, p. 10). Largement inspirée des travaux d'Amartya Sen, qui est progressivement devenu la principale référence des institutions internationales en matière de lutte contre la pauvreté, cette conception particulière de l'action sociale vient toutefois s'ajouter plus qu'elle ne se substitue aux autres pratiques en vigueur, que l'on songe au travail social « qui ne vise pas tant à (re)donner des capacités aux individus qu'à aménager un accès direct à des droits et services » (*Ibid.*, p. 24) ou à l'ingénierie sociale qui, dans le cadre de la réforme des politiques sociales, constitue, avec le *new public management*, le nouveau référentiel de l'action sociale aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, les logiques d'individuation et le développement des « capacités », pour reprendre l'expression de Sen, sont bien au cœur du programme européen de formation des médiateurs roms : il s'agirait d'« autonomiser » les 12 millions de Roms vivant sur le continent européen, de favoriser l'accès aux services, à commencer par l'école et, bien sûr de « faire participer » les intéressés. Cette multiplication des référentiels et des dispositifs a au moins une conséquence, à savoir la complexification des politiques sociales.

La (re)categorisation des publics

En effet, le souci d'une approche pragmatique adaptée aux situations locales, voire fondée sur les besoins et les capacités de l'individu n'empêchent pas, loin de là, l'avènement de visions générales contribuant à la (re)categorisation des publics. D'autant que la « nouvelle action sociale » qui se développe aux échelles internationales et européenne, alors volontiers renommée « lutte contre l'exclusion », se nourrit d'une approche multiculturaliste des phénomènes sociaux (notamment inspirée des travaux de Will Kymlicka (2001), philosophe théoricien du multiculturalisme libéral) selon laquelle toute solution pérenne se doit de prendre en compte les « différences culturelles », celles-ci étant explicitement ou implicitement présentées comme le fondement des processus de marginalisation sociale.

A ce sujet, la situation des « Roms » est exemplaire. Endonyme longtemps réservé à l'entre soi communautaire, ce terme fait désormais partie des catégories de l'action publique, en particulier (mais pas seulement) à l'échelle européenne. Bien sûr, les institutions européennes manient avec précaution la catégorie « Roms » dans leurs écrits (cet « *umbrella term* », selon l'expression des institutions européennes, ne devant pas masquer la diversité des groupes ainsi labellisés), de la même façon qu'elles rappellent volontiers, par exemple, dans le rapport sur les instruments et les politiques communautaires pour

l'inclusion des Roms (Commission européenne, 2008) que les politiques en questions sont avant tout des politiques de lutte contre l'exclusion et contre les discriminations. Mais qu'on le veuille ou non, l'amalgame est fait. La formation de « mille médiateurs roms » à l'échelle européenne ne peut que revalider l'idée selon laquelle cette « population », ou « minorité », nécessite la mise en place de mesures spécifiques. De fait, le terme « Roms » est devenu, dans le vocabulaire des politiques publiques comme dans celui de l'opinion, synonyme de population en détresse et, dans tous les cas, problématique (Olivera, 2011). En revanche, les facteurs d'ordre économique et social, voire politique, qui concourent à la marginalisation des groupes sociaux et des individus ainsi catégorisés (qu'ils se disent eux-mêmes Roms ou non) sont passés sous silence au profit d'une vision culturaliste et ethnicisante des populations cibles. Suivant cette logique, les politiques d'intermédiation, en particulier celles qui se construisent sous le signe de l'interculturalité, contribuent à leur tour à la dépolitisation de questions sociales qui trouvent, on le sait, leur origine autre part que dans de prétendues différences culturelles : abritant les élites internationales de nombreux pays du continent africain et du Monde arabe, le XVI^{ème} arrondissement est un quartier cosmopolite sans que, pour autant, on y songe à engager des médiateurs interculturels...

Ici réside probablement un des écueils majeurs du développement des politiques d'intermédiation lorsque, déconnectées des réalités locales, celles-ci ne se fondent que sur une catégorisation *a priori* des populations cibles : en figeant les « bénéficiaires » dans une appartenance ethno-culturelle rigide définie de l'extérieur, elles vont à l'encontre du projet originel d'interconnexion des réseaux sociaux et compromettent la fluidité même des dynamiques sociales locales³. Fondées sur une approche réifiante des identités collectives, ces politiques de gestion de l'altérité socioculturelle ne sont dès lors plus très éloignées de celles autrefois mises en place dans les empires coloniaux, telles qu'analysées notamment par Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (1985).

L'intermédiation parmi les formes actuelles de régulation de la pauvreté

Enfin, la remarque vaut notamment dans le contexte français, les politiques d'intermédiation viennent compléter un système sécuritaire de gestion de la pauvreté qui est lui-même en cours de perfectionnement et d'expansion. Dans le cas des migrants roms en situation précaire, le renforcement des logiques sécuritaires donne lieu à la mise en place d'un dispositif sur mesure. Celui-ci vise le contrôle des mobilités internationales, propice à l'invention de nouvelles catégories juridiques, telles que l'« abus du droit de libre-circulation », et au fichage des populations, la répression des « occupations illicites », évidemment favorable à l'instabilité et à la précarisation des publics visés, et l'accueil d'une minorité sélectionnée parmi les migrants (Legros, 2011). Enfin, les discours prononcés par les plus hautes sphères de l'État sur la prétendue délinquance des Roms et des Gens du Voyage au cours de l'année 2010 viennent justifier ces politiques de rejet. Dans ce système, l'intermédiation a évidemment sa place, les associations mandatées participant aux tâches de contrôle et de sélection des familles prises en charge dans le cadre des programmes

³ Cf. également O. Peyroux (2011).

d'hébergement et d'insertion. Aussi, les politiques d'intermédiation s'inscrivent-elles dans une double logique : elles permettent de respecter l'impératif participatif, en vigueur aussi bien au niveau local qu'international en engageant des associations de la société dite « civile », tout en contribuant au renforcement sécuritaire. Bien sûr ce constat ne concerne pas que les migrants roms. Les travailleurs sociaux, en tout cas certains d'entre eux, sont les premiers à dénoncer les nouvelles fonctions de contrôle qui leur incombent de plus en plus désormais. En outre, les moyens mis à disposition de l'intermédiation sociale s'amenuisent, en France mais aussi très probablement dans les pays voisins, ce qui limite un peu plus les marges de manœuvre des professionnels de l'intermédiation. En définitive, après le « moment compassionnel » ou humanitaire qui, selon Didier Fassin (2010), a marqué le seuil du XXIème siècle, les logiques sécuritaires et l'activation des régulations de contrôle sont amenées à constituer, dans les années à venir, non seulement le dispositif principal mais aussi un référentiel majeur de l'action contre la pauvreté et dans les quartiers en difficultés.

Conclusion

Sans doute ne faut-il pas jeter le bébé avec l'eau du bain... En effet, force est de constater les vertus de l'intermédiation, à l'évidence un élément primordial du lien social qui se crée, se transforme et s'actualise lors de l'activation des réseaux personnels. En (re)connectant les individus aux réseaux sociaux qui l'entourent, ou en leur permettant d'accéder à de nouveaux réseaux, l'intermédiation élargit le champ des possibles et offre des opportunités nouvelles. En outre, elle permet de construire un langage commun tout en étant une source de réconfort possible, pour les institutions comme pour les personnes. Cependant, il faut souligner les dérives possibles des politiques d'intermédiation qui se dessinent aujourd'hui. En proposant une lecture culturaliste de l'exclusion, elles éludent les facteurs sociaux et économiques de la pauvreté, tout en risquant de stigmatiser un peu plus les publics visés. Aussi paraît-il nécessaire, si l'on veut efficacement lutter contre la pauvreté et l'exclusion, de réaffirmer la dimension sociale et économique de la pauvreté et de réfléchir à la façon dont on peut enrayer la production des inégalités, qui est, dans la plupart des cas, au fondement des processus de précarisation et de marginalisation. A défaut de cette approche globale et par conséquent politique de la pauvreté, l'intermédiation risque de ne constituer qu'un outil de prévention des conflits et de régulation sociale parmi d'autres. Ce qui, rappelons-le néanmoins, constitue sans doute la fonction première de l'intermédiation sociale.

Bibliographie

Amselle, J.L., M'Bokolo, E. (éd.) (1985) *Au cœur de l'ethnie: ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.

Bourdin A. (2010) *L'urbanisme d'après crise*, Paris, Ed. de l'Aube.

Briquet J.-L. (2003) « La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale », pp. 31-46, *in* Lagroye J. (dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, coll. Socio-histoires.
Chauveaud C., Warin P. (2008) « Intermédiation sociale et fabrication de citoyenneté sociale et politique. Etude comparée de six structures associatives », Rapport n° 1, Programme PUCA « Citoyenneté urbaine ».

Commission of the European Communities (2008) *Community Instruments and Policies for Roma Inclusion*, Commission Staff Working Document, disponible sur le site internet de la Commission

Conseil de l'Europe (2011) ROMED, programme de formation européen pour les médiateurs roms. Une initiative du Conseil de l'Europe.

Fassin D. (2010), *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, collection « Hautes études », Paris, Éditions de l'EHESS (avec Le Seuil/Gallimard).

Gaudin J.-P. (1999) *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po.

Kymlicka, W. (2001) *La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte-Syros.

Legros O. (2003), *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis*, Thèse de doctorat, Université de Tours.

Legros O. (dir.) (2008) *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Adels, Citeres/Emam.

Legros O. (2011) « Campements et bidonvilles roms en France : quelle(s) solution(s) pour quel(s) problème(s) ? », *in* *Précarisation et grande exclusion*, Profession Banlieue, coll. « Les rencontres ».

Navez-Bouchanine F., 2002, *Les interventions en bidonville au Maroc, une évaluation sociale*, Publication de la direction des Études et du Développement/ANHI, Rabat.

Olivera, M (2011) « La fabrique experte de la question rom : multiculturalisme et néolibéralisme imbriqués », *in* *Lignes* n°34, Paris, Nouvelles éditions Ligne.

Peyroux, O., « Médiateurs roms, la discrimination positive en question », *in* *Études tsiganes* 41-42, Paris, 2011.

Singerman D. (1996) *Avenues of Participation: Family, Politics, and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton University Press.

Olivier Legros, géographe, Maître de conférences à l'Université de Tours, UMR Citeres/Emam (Université de Tours/CNRS), Urba-Rom

Martin Olivera, ethnologue, formateur en Seine-Saint-Denis (ass. Rues et Cités, Montreuil), Urba-Rom.